



MANDRES LA COTE

FESTIVITES du 13 et 14 JUILLET 2022 :

Voici ce que nous vous proposons cette année :

- **13 juillet** : bal dansant à la salle des fêtes à partir de 21h00 avec buvette organisée et tenue par le comité des fêtes de Mandres la Côte dès 20h00. Défilé aux lampions à 22h00 et feu d'artifice à 23h00. En cas de petite faim, le camion de pizzas « L'atelier Pizzas Olivier » sera présent pour vous restaurer pendant une partie de la soirée.
- **14 juillet** : repas « tous ensemble » dans le parc de la cure, pour tous à partir de 12h30 : apportez votre repas et partageons ensemble un moment convivial. Des barbecues seront mis à votre disposition pour faire griller vos viandes. L'apéritif sera offert par la commune à 12h30. Les animations commenceront à 15h00 : concours de fléchettes pour les ados et adultes, concours de quilles pour les ados et adultes, structures gonflables pour les enfants, jeux divers pour les enfants, pêche à la ligne pour les petits, tombola pour les jeunes filles et dames de la commune.

CAVALCADE :

- Le thème de notre char pour la cavalcade est : **LE REGGAE.**

Nous vous convions à une 2ème réunion de préparation **SAMEDI 18 JUIN à 10h30 à la mairie.** Venez avec vos idées de décoration pour le char. Toutes les idées sont bonnes à prendre !

- **Appel aux jeunes filles et jeunes hommes du village** : inscrivez-vous en mairie pour tenter d'être élu(e) la Reine ou une des dauphines de la Cavalcade et pourquoi pas le Mister de la Cavalcade ! Les inscriptions sont ouvertes aux jeunes filles et garçons du village âgés entre 16 et 21 ans révolus. Inscriptions du 4 juillet au 23 septembre en mairie.

BROCANTE :

Une brocante est organisée par le comité des fêtes le SAMEDI 10 SEPTEMBRE, week end de la fête patronale au village. L'emplacement est gratuit, inscription obligatoire. Le bordereau de réservation sera bientôt disponible en mairie et/ou en ligne sur le site de la commune.

CLUB DE FOOT : « REVEIL SPORTIF DE MANDRES LA COTE »

Nous vous informons que le club de foot redémarre à compter de la prochaine saison pour les enfants filles et garçons de 5 à 11 ans mais aussi pour les seniors.

Le club organise des journées portes ouvertes au stade de Mandres la Côte pour les enfants le mercredi 15 juin 2022 et le mercredi 29 juin 2022 de 14 à 17 heures.

Le club recherche également des joueurs seniors motivés pour la prochaine saison 2022 2023, 1er entraînement prévu le 24 juin 2022 à 18h00.

Toutes les personnes intéressées peuvent contacter le président, Mr SCIAUX au 07 80 02 78 39 ou la mairie pendant les heures d'ouvertures.

TRAVAUX :

- **Aire de jeux et city stade :** Les travaux pour l'aire de jeux et le terrain multisports « city stade » commenceront en juillet.

Le terrain multisports sera installé sur le terrain de tennis, l'aire de jeux sera créée derrière les vestiaires du foot.

C'est la société SADT qui a été retenue pour réaliser ces 2 projets. Le coût total est de 68 700.00 euros HT et subventionnable à hauteur de 80%.



City stade : terrain multisports où la pratique du foot, tennis, basket, handball, volleyball, badminton...seront possibles. Un gazon synthétique sera posé.



Aire de jeux : elle sera composée d'une balançoire, d'une structure avec toboggan, passerelle, mur à grimper, escalier, de 2 jeux sur ressorts, d'un jeu à bascule. Le sol sera amortissant.

URBANISME :

Certains travaux (construction nouvelle, ravalement de façade, piscine, clôture, murs, agrandissement, modification de l'aspect extérieur...) doivent faire l'objet soit d'une déclaration de travaux soit d'un dépôt de permis de construire. Il est obligatoire de faire l'une ou l'autre de ces déclarations AVANT la réalisation des travaux.

Renseignez-vous en mairie pour savoir si les travaux que vous envisagez de faire sont déclarables ou non. Ces démarches peuvent être faites par voie dématérialisée sur la plateforme : sve.sirap.fr mais également et toujours en format « papier ».

QUELQUES RAPPELS « Bien Vivre Ensemble »

- Les beaux jours incitant les habitants à entreprendre divers travaux de bricolage ou de jardinage, je viens vous rappeler les règles de bon voisinage :
« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc...ne peuvent être effectuées que ;
 - les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 19 h 30,
 - les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
 - les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
- Feu : il est formellement interdit d'allumer un feu dans son jardin pour brûler ses déchets verts (feuilles, branches, herbes sèches...) et autres objets. Une déchetterie est à votre disposition à Nogent et est ouverte du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. La déchetterie est fermée le jeudi.
- Il est rappelé aux propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. De plus, il est demandé aux propriétaires d'animaux de bien vouloir ramasser les déjections lors des promenades.
- Le village est fleuri : merci de respecter le travail de l'employé communal et des élus qui se sont investis à fleurir la commune. Il est à regretter la disparition et dégradation de certaines plantes et fleurs dans certains massifs...

VIE COMMUNALE :

- Conseil municipal : le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 24 juin à 20h30 à la mairie.
- Le conseil municipal s'est réuni 2 fois depuis le début d'année.
- Le maire et les adjoints se réunissent tous les samedis matin en mairie et sont présents pendant les permanences le lundi et jeudi (sauf en cas de réunions et/ou déplacements pour la commune).

ETAT CIVIL :

- *Mariage* : Félicitations aux 1ers mariés de l'année dans la commune : Delphine et Yves se sont dit « oui » le 11 juin à la mairie.
- *Baptême* : Kameron a reçu le baptême républicain le 28 mai.
- *Anniversaire* : Mme Masson Mireille a fêté ses 100 ans le 3 mai dernier à l'EHPAD Félix Grélot où elle réside depuis 2017. La commune lui souhaite un bel anniversaire !

